



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 16 août 1944

Demande déposée: 10 avril 1942, 18¹/₂ h. — Brevet enregistré: 31 mai 1944.**BREVET PRINCIPAL**

Société d'Horlogerie de Langendorf, Langendorf (Suisse).

Compteur des minutes de montres chronographes.

L'objet de l'invention est un compteur des minutes de montres chronographes, dont l'aiguille de comptage des minutes et l'aiguille de chronographe sont disposées sur deux axes différents, reliés par des engrenages, caractérisé en ce qu'un dispositif à friction intercalé dans la transmission entre les axes portant ces aiguilles rend possible la remise à zéro de celles-ci par leur marteau et leur cœur respectifs tout en laissant les susdits engrenages en prise.

Le dessin ci-annexé représente en coupe à titre d'exemple une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La roue de chronographe 1 est solidaire de l'axe de chronographe 2 portant l'aiguille de chronographe 3. Sur le même axe sont fixés le cœur de remise à zéro 4 et le pignon 5. A côté de l'axe de chronographe est disposé l'axe de l'aiguille du compteur des minutes 6. Il porte, d'une part, la roue de minutes 7 qui s'appuie par une rondelle-ressort 8 sur un épaulement 9 de l'axe et, d'autre part, l'aiguille du compteur des minutes 10.

Au-dessus de la roue 7 est fixé sur l'axe 6 une rondelle 11. La roue de compteur des minutes, la rondelle-ressort 8, la rondelle 11 et l'épaulement 9 garantissant l'entraînement de l'axe contre le frottement normal dans les paliers. Sur l'axe 6 est également fixé le cœur de remise à zéro 12. Entre l'axe de chronographe et l'axe de comptage des minutes est disposée la roue intermédiaire 13, solidaire du pignon 14 et de l'axe 15. Le pignon 5 engrène dans la roue 13 et le pignon 14 dans la roue du compteur des minutes 7 qui entraîne l'axe de comptage des minutes. Pour la remise à zéro de l'aiguille de chronographe et de l'aiguille du compteur des minutes sont prévus deux marteaux 16 et 17 qui sont actionnés par un mécanisme et par un bouton non représentés sur le dessin. Le retour de l'aiguille du compteur des minutes se fait en surmontant le frottement entre la roue 7 et l'axe 6 et l'effort exercé par les marteaux doit surpasser le frottement entre l'axe de chronographe et le ressort 18 et le frottement entre la roue 7 et l'axe de comptage des minutes.

REVENTICATION:

Compteur des minutes de montres chronographes, dont l'aiguille de comptage des minutes et l'aiguille de chronographe sont
5 disposés sur deux axes différents, reliés par des engrenages, caractérisé en ce qu'un dispositif à friction intercalé dans la transmission entre les axes portant ces aiguilles rend possible la remise à zéro de celles-ci par leur
10 marteau et leur cœur respectifs tout en laissant les susdits engrenages en prise.

SOUS-REVENTICATIONS:

1. Compteur suivant la revendication, caractérisé en ce que l'axe de l'aiguille de comptage des minutes est entraîné par un mobile
15 actionné par l'axe de chronographe.

2. Compteur suivant la revendication et la sous-revendication 1, caractérisé en ce que le dispositif à friction comprend une rondelle-ressort, disposée entre un épaulement de l'axe des minutes et la roue du compteur
20 des minutes montée folle sur cet axe.

3. Compteur suivant la revendication et les sous-revendications 1 à 2, caractérisé en ce que deux marteaux agissent simultanément pour la remise à zéro sur les cœurs de l'axe
25 de chronographe et l'axe du compteur des minutes.

Société d'Horlogerie de Langendorf.

Mandataires: Naegeli & Co., Berne.

